

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 FEVRIER 2022

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Patricia MOMPER- Maire – Jean-Claude FELD – Kathie JUNG - Jean-Pierre LESER - Adjoints - Guy ALBRECH - Virginie FELD - Denis HESSE – Aurore HOLZER - Alfred KELLER - Frédéric LEDIG - Julien PYTKIEWICZ - Michèle SARTORIUS –

PROCURATIONS : Mmes Perrine MEGEL - Félicia TRIBOUT - Mr Olivier HAAG -



MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

2 points sont ajoutés :

- Financement des capteurs CO2 en milieu scolaire
- Protection sociale complémentaire du personnel

1 point est retiré et reporté :

- 7. Mise à disposition du personnel

1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. CASC : BORNES APPORT VOLONTAIRE CONVENTION

Pour les besoins de la collecte des déchets en apport volontaire, la CASC déposera 7 bennes destinées à cette collecte sur le territoire de la Commune. La CASC se chargera de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de ces équipements.

Mme le Maire donne lecture de la convention définissant les conditions dans lesquelles la CASC est autorisée, sous le régime des occupations du domaine public mais également au regard du principe général de la continuité du service public, à occuper les emplacements définis, afin de lui permettre d'installer, d'exploiter et d'entretenir les équipements de pré collecte.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention d'autorisation
d'occupation du domaine public avec la CASC.

3. UTILISATION DOMAINE PUBLIC : RUES LAMARTINE / RACINE

Mme le Maire donne lecture du courrier déposé par Mr Michel KIRSCH, propriétaire de l'immeuble situé 1 rue Racine, dont il souhaite rénover et isoler les façades..

Il demande l'autorisation de poser une isolation de 140 mm ce qui implique un empiètement sur le domaine public dans la rue Racine et la rue Lamartine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

4 : FÊTE NATIONALE 2022 : FEU D'ARTIFICE

L'assemblée municipale, à l'unanimité des membres présents,
confie aux Ets STARLIGHT Evenementiel le tir des feux d'artifice du 9 juillet
2022 pour un montant total de 2 700 € TTC.

La facture sera prise en charge sur l'article 623 ouvert au budget.

5 : CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2022

Vu la convention 2020 de partenariat, d'objectifs et de moyens signée avec
l'OPAL,

Vu la réunion de travail du 8 février 2022, entre les communes de Diebling,
Hundling et l'OPAL,

le Conseil Municipal,

- Fixe les dates du Centre de Loisirs : 18 juillet au 12 août 2022
- Décide d'organiser ce centre en partenariat avec la commune de Diebling
- Précise que le centre se déroulera à Hundling, les deux premières semaines soit du 18 au 29 juillet inclus, et à Diebling du 1^{er} au 12 août inclus
- La participation financière par commune maximale sera de 4 710 €, sur la base de 20 enfants inscrits par semaine. Participation qui sera revue à la baisse si le nombre de participants est supérieur à 20.
- Accepte les modalités d'inscription et les participations financières proposées.

Résultat du vote : 12 voix pour, 3 absentions

6. PROJET EOLIEN : REMBOURSEMENT MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE

Par délibération du 28 octobre 2019, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention relative à la prise en charge de frais de mission d'assistance technique pour le choix du développeur de projet éolien sur les communes de Rouhling, Ippling et Hundling.

Cette mission a été confiée au cabinet H2ION pour un coût de 6 600 € TTC répartis entre les communes d'Ippling, Hundling et Rouhling, soit 2 200 € pour chacune.

Suite à un appel d'offres, le consortium Total Quadran – Iberdrola Renovables France a été retenu et a lancé en février 2021 les études préalables à la réalisation d'un parc éolien au sein des trois communes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Sollicite le remboursement des frais de mission versés à H2ION,
- Charge le Maire de transmettre la facture d'un montant de 2 200 € TTC au Consortium Total Quadran – Iberdrola Renovables France

7. Mise à disposition du personnel

Point reporté

8 DIVERS

8 a. P.L.U. : Mme le Maire informe le conseil du lancement de la procédure du PLU.

Les appels d'offres concernant la recherche d'un bureau d'étude ont été déposées sur la plateforme de la MATEC jusqu'au 28 avril 2022 à 11H00 et diffusion de l'information dans le Républicain Lorrain.

8 b. Sondage « Sécurité rue du Vieux Moulin »

1^{ère} phase : - Distribution flyer à tous les riverains de la rue du Vieux Moulin, rue de la forêt, rue des hêtres, rue de l'étang, rue des jardins, rue du Muguet, rue la Fontaine.

Objectifs : Retour des riverains sur la sécurité routière de la rue du Vieux Moulin et proposition d'aménagement

Date de retour des observations le 15 février 2022 soit par mail ou par retour coupon réponse.

2^{ème} phase

Récupération des observations et analyse – présentation au conseil

3^{ème} phase

Mise en place d'un comptage au printemps et analyse vitesse

4^{ème} phase

Invitation pour les riverains qui ont répondu et analyse sur le terrain avec des propositions

5^{ème} phase

Demande avis UTT et gendarmerie

Demande devis

Voir budgétisation pour mise en place signalisation.

8 c. Ecoles : Capteurs CO2

Mme le Maire rappelle aux élus que le Fonds de concours CASC avait été sollicité pour l'achat de mobiliers et équipements pour les écoles dont des capteurs CO2.

Fin décembre, une demande de participation de l'Etat au financement des capteurs CO2 avait été déposée. Par courrier du 11 février, le Préfet de la Moselle informait que cette subvention était de 8 € par élève et non 2 € comme annoncé précédemment.

8 d. PERSONNEL : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTÉ : PARTICIPATION EMPLOYEUR

Par décision du 14 décembre 2021, la Commune a décidé de participer à la consultation du Centre de Gestion de la Moselle sur la mise en place d'une convention de participation mutualisée pour le risque « santé ».

Après avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal sollicite l'avis du comité technique sur le projet d'instauration d'une participation de l'employeur dans le cadre d'une protection sociale complémentaire :

- > pour le risque Santé,
- > Et selon une convention de participation mutualisée conclue par Centre de Gestion de la Moselle

Valeur estimée de la participation financière communale :

Montant estimatif mensuel 30 €, par agent

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été soumis aux conseillers.

MOMPER Patricia	
FELD Jean-Claude	
JUNG Kathie	
LESER Jean-Pierre	
TRIBOUT Félicia	
ALBRECH Guy	
FELD Virginie	
HAAG Olivier	
HESSE Denis	
HOLZER Aurore	
KELLER Alfred	
LEDIG Frédéric	
MEGEL Perrine	
PYTKIEWICZ Julien	
SARTORIUS Michèle	